



## Téléservice : Demande d'acte de mariage (célébré en France) - Service gratuit

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

**⚠ Attention** : certaines communes ne proposent pas ce téléservice.

Accéder au  
service en ligne

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/demarche?action=MARIAGE>)

**📄** Formulaires annexes (Facultatifs)

- [➤ Pour un mariage célébré à l'étranger](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html)

Vérifié le 03 juin 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Acte de mariage : demande de copie intégrale ou d'extrait (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432>)
- Quelle est la durée de validité d'un acte d'état civil ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10449>)